À l'attention
de la direction de l'adaptation scolaire,
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Copie :
Direction des interventions sectorielles stratégiques,
Office des personnes handicapées du Québec

Montréal, le 13 août 2020

PLAN DE RENTRÉE SCOLAIRE 2020 POUR LES JEUNES AYANT UNE SURDITÉ

Monsieur Vigneault,

Suite à l'annonce du plan de rentrée réajusté et plus particulièrement en raison du port du masque dans certains contextes, les parents d'élèves ayant une surdité sont nombreux à nous avoir partagé leurs inquiétudes.

Vous le savez, le masque opaque représente un obstacle considérable à la compréhension puisqu'il empêche la lecture labiale dont dépendent plus de 70% de ces élèves.

Nous souhaitons pouvoir les soutenir en leur transmettant des réponses précises et espérons que le réseau de l'éducation mettra en place toutes les adaptations nécessaires pour préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions, sans rajouter la peur de l'exclusion au stress déjà généré par la situation sanitaire.

En outre, nous avons constaté avec soulagement que plusieurs actions majeures pour l'accessibilité ont été menées par le gouvernement ces dernières semaines :

- le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous a annoncé avoir commandé 100 000 masques de procédure avec fenêtre transparente, qui seront distribués dans tout le réseau de la santé au Québec;
- les documents officiels présentant les explications quant au port du couvre-visage sont accessibles en langue des signes québécoise (LSQ);
- ils mentionnent également très clairement les exemptions de port de masques pour les personnes ayant certaines incapacités, ainsi que l'acceptation des masques ou couvre-visages avec fenêtre pour favoriser la communication avec les personnes sourdes et malentendantes. Des consignes ont été envoyées directement aux différents regroupements et ordres professionnels en ce sens.

Nos questions

Ainsi, pour rassurer parents et élèves, nous aimerions savoir dès que possible si :

1/ Afin d'éviter toute discrimination, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou les centres de services scolaires fourniront:

- des masques ou couvre-visages avec fenêtre transparente au personnel scolaire qui intervient auprès de ces élèves (tant pour ceux qui souhaitent porter le masque lorsque non obligatoire, que pour les espaces où il est obligatoire)?
- des masques de procédure avec fenêtre transparente approuvés pour le milieu préscolaire (EPI imposé par la CNESST)?

Note : Le guide de Techni-Textile rassemble plusieurs fabricants de masques avec fenêtre transparente au Québec. En revanche, nous ne connaissons pas le fournisseur du MSSS mais nous savons que l'entreprise Prémont travaille actuellement au développement de tels masques.

2/ Une exemption de port de masque est prévue pour les élèves ayant certaines incapacités - comme c'est déjà le cas dans les lieux publics fermés? Si oui, selon quels critères?

Nos demandes

Enfin, le ministre Roberge a mis l'accent sur l'uniformité des documents explicatifs et des consignes qui seront diffusés à travers tout le réseau scolaire ainsi qu'aux parents d'élèves. C'est pourquoi nous demandons :

1/ Que les documents à destination des parents d'élèves (notamment le guide d'auto-soins mis à jour) et des élèves et étudiants soient disponible en LSQ;

2/ Que les directives et documents explicatifs qui seront émis et diffusés à travers le réseau scolaire mentionnent clairement la possibilité d'utiliser un masque à fenêtre transparente pour le personnel intervenant auprès d'un élève sourd ou malentendant (soit masque de procédure, soit couvre-visage, selon les consignes);

3/ Que la mention du masque avec fenêtre transparente soit ajoutée dans les informations disponibles en ligne sur quebec.ca/rentree (notamment dans la FAQ et dans le document "À l'école, je me protège et je protège les autres !").

En outre, nous tenons à saluer la place centrale qui a été accordée aux élèves vulnérables et aux élèves HDAA et nous avons bien hâte de découvrir en détail les mesures et moyens mis à disposition pour assurer un rattrapage en début d'année en vue de limiter leur décrochage scolaire.

Nous vous remercions de votre considération et vous assurons comme à l'habitude de notre entière collaboration.

Solidairement,

Claire Moussel,
Directrice générale de l'AQEPA Provinciale

AQEPA Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs
PROVINCIALE

3700, Rue Berri, bureau A-446
Montréal (Québec) H2L 4G9
514 842-8706 / sans frais : 1 877 842-4006
info@aqepa.org
www.aqepa.org

50 ans ensemble pour les jeunes vivant avec une surdité

L'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) est un réseau d'associations régionales de familles, de jeunes adultes vivant avec une surdité et d'alliés, soutenu par une association provinciale fondée il y a plus de 50 ans.

Notre mission : favoriser et promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité par le développement de leur plein potentiel.